

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 12 MAI A 19 HEURES 30

CONVOCAATION DU 04 MAI 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2021
- Désignation du secrétaire de séance.
- Demande de remboursement pour frais engagés.
- Travaux de restauration de l'église Saint-Gault (ISMH) :
 - Présentation du plan de financement envisagé
 - Lancement d'une campagne de mécénat populaire via la Fondation du Patrimoine.
- Constitution des bureaux de vote.
- Questions diverses.

L'an deux mil vingt et un, le douze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia PAILLOUX, Maire.

Présents : DI STEFANO Alain, HUTTEAU Jean, CORMIER Cédric, ROUAULT Françoise, GUERIN Christelle, MARTEL, Véronique, DENIAU Manuela, FOUCHE Muriel, FORTE Christophe, BRUNEAU Jackie, PASQUET Jean-Pierre, BOUREILLE Roland

Secrétaire de séance : Christophe FORTE

Absents excusés : Philippe PERSEILLE, Olivier DURAND

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-025 - : Remboursement des frais engagés par M HUTTEAU Jean

Les travaux de l'aire de jeux à Yèvre la Ville ont nécessité, en urgence, une commande de béton de 2m³ auprès de la STE LAFARGE Route d'Angerville à PITHIVIERS.

La commune n'ayant pas de compte ouvert auprès de cette entreprise, celle-ci a exigé un paiement direct par carte bancaire pour la somme de 276 euros. M Jean HUTTEAU, 1^{er} adjoint, a donc fait l'avance des frais et a présenté les justificatifs.

Madame le maire demande au conseil de bien vouloir autoriser la commune à procéder au remboursement de ladite somme au profit de M. Jean HUTTEAU.

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal autorise le remboursement des frais concernant la livraison de béton par la Ste LAFARGE pour un montant de 276 euros au bénéfice de M. Jean HUTTEAU.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité (12 votants).
M. Jean HUTTEAU n'a pas pris part au vote***

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2021-026 -Travaux de restauration de l'église Saint-Gault (ISMH)

Approbation du plan de financement prévisionnel

Lancement d'une campagne de mécénat populaire via la Fondation du Patrimoine

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'état de l'église Saint-Gault (ISMH) de Yèvre-le-Châtel est préoccupant ainsi que l'atteste la chute en 2016 d'éléments de corniche et du faux plafond ;

Vu le courrier de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 1^{er} décembre 2017, préconisant la réalisation d'une étude de diagnostic présentant l'état sanitaire de l'édifice et préconisant une programmation des travaux de restauration ;

Vu l'étude de diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint-Gault réalisée par *l'Agence 1090, architectes*, mettant en évidence des désordres structurels ;

Vu le courrier du Préfet de la Région Centre-Val de Loire - Conservation régionale des Monuments Historiques, en date du 20 février 2020, relatif à cette étude et validant les première et seconde tranches concernant les travaux prioritaires ;

Vu ses délibérations n° 2020-029 du 9 juillet 2020 et n° 2021-004 du 25 février 2021 concernant la maîtrise d'œuvre de ces travaux ;

Après en avoir délibéré,

1/ Approuve le plan de financement prévisionnel basé sur le Diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint-Gault réalisé par *l'Agence 1090, architectes*, reposant sur des demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC) de 40 % et du Conseil départemental également à hauteur de 40 %. Compte tenu de ces 80 % de subventions et afin de réduire l'autofinancement de la commune, il sera fait appel à la *Fondation du Patrimoine*.

2/ Diffère, dans l'attente de la présentation de l'avant-projet qui doit être remis prochainement par *l'Agence 1090, architectes*, les demandes de subventions auprès de la DRAC et auprès du Conseil départemental ;

3/ Approuve le lancement de la campagne de mécénat populaire pour ces travaux via la *Fondation du Patrimoine*.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

Questions diverses

Le conseil municipal est informé du suivi des dossiers suivants :

- Vente du bien de M. PAPET : le bien a été visité par plusieurs personnes dont une serait intéressée ;

- Groupement scolaire : Une réunion a eu lieu le 7 mai 2021 pour examiner les deux terrains présentés par la commune de Boynes. Le choix devra se préciser pour avancer sur le projet.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Aire de jeux : l'entreprise LALY est intervenue pour installer les nouveaux jeux et stabiliser les emplacements des anciens. Il reste à engazonner ce qui sera fait à l'automne, néanmoins l'aire de jeux sera réouverte.

- Fibre optique : La pose d'une armoire, durant l'été prochain, est prévue sur le terrain communal rue de Secval à Yèvre-la-Ville. Nous n'avons pas de date pour l'installation de l'armoire à Yèvre-le-Châtel. La fibre sera installée sur la commune courant 2022.

Madame le Maire informe le conseil du refus qu'elle a donné à Valloire Habitat, bailleur des logements situés place Croix de Pierre et rue de Secval à Yèvre la ville et rue de la basse-cour à Yèvre-le-Châtel. Valloire Habitat demandait la résiliation du bail longue durée, consenti par la commune en sa faveur, pour transférer la propriété des logements à LOGEMLOIRET sans dédommager la commune, actuelle propriétaire.

Suite à un nouveau courrier reçu de la part d'un administré de la rue de Montberneume, et après avoir eu plusieurs réclamations, Madame le Maire demande au conseil municipal d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/heure pour cette rue. Un avis favorable lui est donné.

Il est également évoqué les problèmes récurrents de stationnement gênant à Yèvre-le-Châtel. Des dispositions vont être prises pour éviter les voitures de stationner rue des forges, rue du bas de la poterne et à l'extrémité de la place du Bourg.

Le conseil est informé qu'un dossier a été déposé pour l'attribution du label "Jardin remarquable" à Yèvre-le-Chatel.

Les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales sont constitués. Madame le Maire et les conseillers municipaux remercient les personnes qui ont acceptés de les aider.

Madame le Maire rappelle qu'aucun mandat n'a été délivré par la mairie pour des démarches téléphoniques sur des risques d'humidité dans les maisons ou tout autre sujet.

Les délibérations et les arrêtés non nominatifs sont consultables en Mairie.

La séance est levée à 21h30

Madame le Maire

Patricia PAILLOUX